

**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Municipal**

**Date de la convocation**

27-09-2022

Séance du 6 octobre 2022

**N° 23-2022-10**

L'an deux mille vingt deux et le six octobre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, le Maire.

**Présents :** M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, GISQUET, JONGBLOET, THILLIEZ,  
 et Mmes CALMELS, GALAND, OHRESSER

**Absent :** Mme DELRIEU donne pouvoir à Mr THILLIEZ

**Secrétaire de Séance :** Mr BERNADOU Francis

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	10	10

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE : ABONDEMENT du chapitre 041**

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la M57 est prévu pour le 01/01/2023 et nécessite des modifications de l'actif de la commune.

Des immobilisations ont été portées à tort sur le compte 2175, compte retraçant des mises à disposition reçues. Il convient de réimputer ces actifs sur les comptes idoines du chapitre 215. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder par opérations d'ordre budgétaires au chapitre 041, Il est ainsi indispensable d'ouvrir par DM des crédits budgétaires au chapitre 041, crédits équilibrés en dépense et en recette.

Dépense		
Chapitre	Compte	Montant
041	2157	2115 €
041	2158	2563 €
Total		4678 €

Recette		
Chapitre	Compte	Montant
041	2175	4678 €
Total		4678 €

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification

Résultat du vote :

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Après dépôt en  
Préfecture

11-10-2022

Publication ou  
notification

11-10-2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

**Le Maire,**  
**Jean DERRIEUX**



DM abondement du 041

Des immobilisations ont été portées à tort sur le compte 2175, compte retraçant des mise à disposition reçues. Il convient de réimputer ces actifs sur les comptes idoines du chapitre 215. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder par opérations d'ordre budgétaires au chapitre 041. Il est ainsi indispensable d'ouvrir par DM des crédits budgétaires au chapitre 041, crédits équilibrés en dépense et en recette.

Dépense			Recette		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	2157	2 115 €	041	2175	4 678 €
041	2158	2 563 €			
Total		4 678 €	Total		4 678 €

M. Jean DERRIENS, le Maire.



